



CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION 2018, **pour l'accueil de loisirs Les Petits Potes**

Les inscriptions se font à la semaine, à la journée ou à la demi-journée, via le portail famille, pendant les périodes d'inscription annoncées sur le site. En cas de places restantes à la fin de la période d'inscriptions, l'accès sera de nouveau possible et les demandes seront traitées par ordre d'arrivée.

Les critères de validation des demandes d'inscription :

Depuis la plateforme « portail famille » et au cours d'une période déterminée, les familles adressent à la direction des Petits Potes, leurs demandes d'inscriptions.

Ces demandes sont validées en retour aux familles par l'équipe de direction :

1/ sous réserve que le dossier réglementaire soit à jour sur le portail et que les documents obligatoires aient été transmis.

2/ selon les règles d'étude suivantes :

1/ les inscriptions seront d'abord prises en compte pour les familles résidant dans les communes partenaires (La Murette, Saint Blaise du Buis, Saint Cassien, Charnècles, Réaumont), ainsi que la commune de Charavines conventionnée avec l'association Les Petits Potes.

2/ la priorité sera ensuite donnée aux inscriptions comportant le plus grand nombre de jours sur la période d'accueil, par ordre décroissant.

3/ en cas d'égalité, la priorité sera donnée aux inscriptions demandées en premier sur le Portail Famille.

4/ les demandes issues des familles d'autres communes seront enregistrées ensuite, les critères (2) et (3) seront appliqués de la même façon.

Le paiement :

L'association adressera aux parents une facture dans la semaine qui suivra les vacances (ou en fin de mois pour les mercredis). Cette facture sera accessible sur le portail famille via le compte personnel.

Le paiement devra avoir lieu sous 8 jours d'une des manières suivantes : en ligne via le portail famille ; par chèque à l'ordre de l'association Les Petits Potes ; par chèques vacances ; en espèces.

En cas de non-paiement, les demandes d'inscriptions suivantes seront refusées et l'association engagera les poursuites nécessaires afin d'obtenir le règlement.

Les factures établies seront fonction du nombre de jours pour lesquels l'enfant a été inscrit et qui ont été validés. Pour les vacances scolaires, après validation de l'inscription, toute annulation restera facturée, sauf en cas de maladie justifiée, conformément à notre règlement intérieur : en cas d'absence justifiée par un certificat médical, la somme forfaitaire correspondant à une journée (frais administratifs, de repas et d'encadrement) restera facturée mais les autres journées seront défacturées.

Pour les mercredis, il peut y avoir annulation jusqu'au vendredi précédent, sans frais. Au-delà, la journée restera facturée.

Sauf contre-indication de votre part, l'association se réserve le droit d'accéder à votre quotient familial via le logiciel CAFPRO. Les données seront utilisées uniquement dans le but de calculer votre tarif journalier.

Pièces à fournir pour toute inscription via le portail famille (les inscriptions ne seront pas prises en compte si le dossier est incomplet) :

1. Fiche enfant complétée et à jour (à mettre à jour à chaque changement)
2. Fiche sanitaire complétée (et à jour) et copie des pages vaccinations du carnet de santé fournies. Les vaccinations suivantes (à jour) sont obligatoires : Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite (en conformité aux directives Jeunesse & Sports). En cas de non vaccination, l'association ne pourra pas accueillir votre enfant.
3. Dernière notification CAF comportant votre numéro d'allocataire et votre quotient familial (de moins de 2 mois) ou avis d'imposition des revenus de l'année N-2. (Ce document est à redonner à chaque période de vacances)
4. Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
5. Les présentes conditions générales d'inscription datées et signées.

Toutes ces pièces peuvent être envoyées via le portail famille (onglet « dépôt de fichiers ») ou par voie postale. Elles devront nous être remises avant la demande d'inscription.

Je soussigné(e)

responsable légal de l'enfant

déclare accepter le règlement intérieur de l'association ainsi que les présentes conditions générales d'inscription.

Fait à Le / / 20..... Signature :